

Projet de parc photovoltaïque

CONCERTATION

Conformément à la délibération n°32/2025 du 20 mars 2025, la concertation sur le projet de parc photovoltaïque secteur Bois Saint-Martin a été engagée

- Ouverture d'un registre de concertation mis à disposition à l'accueil de la mairie
- Possibilité d'adresser vos observations écrites par courrier en mairie
- Diffusion d'informations sur le site Internet de la Ville d'Oraison ou dans le bulletin municipal : oraison.fr/vivre-a-oraison/urbanisme-et-habitat/PLU/DPMEC



La concertation se terminera le
mardi 28 avril 2026 à 17h

SUIVEZ-NOUS SUR

www.oraison.fr



Ville d'Oraison

